



**APPEL A PROJET**  
**2017**  
**FESTIVAL 12x12**

« 12 regards d'artistes sur un monde en mutation »

8<sup>ème</sup> édition

Du 9 au 20 décembre 2017

Inauguration le 9 décembre 2017

**Diffusion / Résidence de création**  
**arts visuels et arts vivants**

## **LE FESTIVAL**

### **12 jours d'expositions, de spectacles, de performances dans 12 lieux du 12<sup>e</sup> arrondissement :**

Clôturant l'année, le Festival 12X12, organisé par le 100<sup>ecs</sup> et la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement avec le soutien de la Ville de Paris, de la Région Ile-de-France, invite les parisiennes et parisiens à partager 12 jours d'expositions, de spectacles, de performances au sein de 12 lieux du 12<sup>e</sup> arrondissement.

Il s'adresse tant aux artistes des arts visuels (art numérique, vidéo, photo, installation, performance, peinture, dessin) que des arts vivants (musique, danse, théâtre). Il a l'ambition de confronter et rassembler des formes et disciplines artistiques différentes, de susciter l'intérêt de tous les publics (amateurs d'art ou non-initiés) et de faire émerger de nouveaux talents.

### **12 regards d'artistes sur un monde en mutation :**

Donnant à voir à un large public « 12 regards d'artistes sur un monde en mutation », le festival 12X12 propose une programmation de qualité, originale et ouverte, ponctuée de temps forts.

## **CREER et DIFFUSER**

Les candidats pourront répondre seuls ou en collectif.

Les candidats pourront répondre dans le cadre d'une demande de diffusion d'une œuvre ou dans le cadre d'une demande de résidence de création d'une œuvre originale en résidence au 100<sup>ecs</sup>.

### **a) Diffusion d'œuvre originale déjà créée :**

#### **Les projets proposés seront évalués en fonction de :**

- L'intérêt, l'originalité et la qualité artistique de leur travail ;
- L'intérêt et l'originalité du propos abordé par l'artiste et le regard qu'il porte sur les mutations de nos sociétés contemporaines ;

#### **Condition de diffusion**

- Arts visuels, le festival s'engage à :
  - Exposer du 9 au 20 décembre l'œuvre ou l'ensemble d'œuvres proposé par l'artiste dans un des 12 lieux du 12<sup>e</sup> arrondissement ainsi qu'une pièce représentative du travail de l'artiste lors de la soirée d'inauguration du 9 décembre ;
- Arts vivants, le festival s'engage à :
  - Diffuser une représentation du spectacle entre le 11 et le 20 décembre dans un des 12 lieux du 12<sup>e</sup> arrondissement et à présenter un extrait représentatif du travail proposé par l'artiste lors de la soirée d'inauguration du 9 décembre ;

#### **Condition économique**

- Arts visuels :
  - L'intégralité des ventes d'œuvres réalisée durant le festival reviendra à l'artiste sans prise de commission par le festival ;
- Arts vivants :
  - Achat d'une représentation.

## **b) Création d'une œuvre originale dans le cadre d'une résidence :**

Arts visuels, le festival et ses partenaires s'engagent à :

- En sus de la diffusion et des conditions économiques qui lui sont liées (cf. ci-dessus) :
  - Le Fimac (Fonds d'Investissement Mutualisé d'Art Contemporain) assure un minimum garanti d'achat de 500 € TTC au « prix partenaires » (prix public moins x%, à vous de déterminer le %)
  - Le 100<sup>ecs</sup> apporte une aide opérationnelle sur le plan technique d'une valeur maximale de 1000 € TTC. Cette aide est constituée de prestations de services techniques au sein de la fabrique du 100<sup>ecs</sup> : espaces de travail arts plastiques, studio photo, salle de montage vidéo, atelier couture, impression 2d et 3d... (cf : <http://100ecs.fr/espaces-de-travail/>) ;
  - Une résidence au Centre d'art de Nongyuan International Art village (Chengdu, Chine), de 2 à 4 semaines tous frais payés hors coût du voyage (sous réserve d'acceptation du dossier par le Centre d'art de Nongyuan).

Arts vivants, le festival et ses partenaires s'engagent à :

- En sus de la diffusion et des conditions économiques qui lui sont liées (cf. ci-dessus) :
  - Le 100<sup>ecs</sup> apporte une aide opérationnelle sur le plan technique d'une valeur maximale de 500 € TTC. Cette aide est constituée de prestations de services techniques au sein de la fabrique du 100<sup>ecs</sup> : salles de répétition, studio photo, salle de montage vidéo, atelier couture, impression 2d et 3d... (cf : <http://100ecs.fr/espaces-de-travail/>).

## **CANDIDATER**

### **Le dossier :**

Pour être recevable, le dossier de candidature doit comprendre :

#### Pour la diffusion d'une œuvre déjà créée

- un curriculum vitae ;
- un dossier illustré et/ou sonore et/ou vidéo de l'œuvre que l'artiste souhaite présenter ;
- une note d'intention présentant le regard porté par l'artiste sur la ou les mutations de nos sociétés contemporaines à travers les œuvres qu'il propose d'exposer durant le festival ;
- une proposition d'intervention, performance, débat ou rencontre qui sera réalisée durant le festival ;
- un budget prévisionnel présentant le coût global du projet et les partenaires ou subventionneurs participant au financement de sa réalisation en dehors du 100<sup>ecs</sup>
- Articles de presse, textes et critiques (facultatif)

En plus pour les arts visuels:

- les visuels des œuvres proposées (entre 6 et 20) en format 300 dpi minimum ;
- une description des problématiques matérielles et techniques nécessaires à l'exposition du projet ;
- les prix de vente public et le prix de vente des œuvres aux partenaires du festival c'est-à-dire le prix public – x% (à vous de déterminer le %).

En plus pour les arts vivants :

-la fiche technique du spectacle.

-des visuels du spectacle (entre 6 et 20) en format 300 dpi minimum

#### Pour la création d'une œuvre originale dans le cadre d'une résidence

- un curriculum vitae ;
- un dossier illustré et/ou sonore et/ou vidéo du travail récent de l'artiste ;
- une note d'intention présentant le regard porté par l'artiste sur la ou les mutations de nos sociétés contemporaines à travers le projet qu'il propose d'exposer durant le festival ;
- une proposition d'intervention, performance, débat ou rencontre qui sera réalisée durant le festival ;
- un budget prévisionnel présentant le coût global du projet et les partenaires ou subventionneurs participant au financement de sa réalisation en dehors du 100<sup>ecs</sup> ;
- une description des problématiques matérielles et techniques nécessaires à la création du projet ;
- une description des problématiques matérielles et techniques nécessaires à l'exposition du projet
- Articles de presse, textes et critiques (facultatif)

Le dossier de candidature doit être transmis sous format électronique, PDF et/ou Powerpoint, à l'adresse suivante : [appelaprojet@100ecs.fr](mailto:appelaprojet@100ecs.fr)

Les pièces complémentaires (son, vidéo, image fixe) doivent être transmises sous forme de fichier mp3, mp4 ou jpg.

Les candidats pourront être contactés par l'équipe du 100<sup>ecs</sup> afin de leur demander de détailler leurs propositions.

#### **Le calendrier :**

- Date limite de réception des candidatures : 15 mai 2017 minuit.

- Réponse du comité de sélection : avant le 15 juin 2017.

- Date de démarrage des résidences de création au 100<sup>ecs</sup> et au centre de Nongyuan possible dès la sélection du dossier.

## CONTACTS

Le 100 Etablissement Culturel Solidaire (100<sup>ecs</sup>)  
100 rue de Charenton 75012 Paris  
Tel : 01 46 28 80 94  
Email : [accueil@100ecs.fr](mailto:accueil@100ecs.fr)



Le 100<sup>ecs</sup>



Le 100<sup>ecs</sup>



Centre d'art de Nongyuan